

Assurances DECOTTIGNIES
22 rue du Général Leclerc
02600 VILLERS COTTERETS
Tél : 03 23 55 10 22
Fax : 03 51 08 11 45
Email : assurances.decottignies@gmail.com
Site web : <http://www.assurance-decottignies.fr/>

Formulaire de déclaration du risque
ASSURANCE AVIATION
Responsabilité Civile
Corps d'Aéronefs
et Individuelle à la place

Renseignements généraux

Le proposant :

Nom, Prénom ou Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal : Localité :

Adresse email: Téléphone :

N° de RCS (obligatoire) : N° SIREN :

Date de création sous sa forme actuelle : Date de création sous sa forme initiale :

Code NAF 2008 : Effectif : Date de clôture de l'exercice comptable :

Catégorie juridique (SA, SAS, SARL, EURL, Artisan,...) :

Etes-vous en redressement judiciaire ? Oui Non

Aérodrome ou sont basés les aéronefs :

Adresse :

Code Postal : Localité :

Autorisation accordée à l'exploitant d'aéronefs :	Oui	Non	Date
- Pour le transport public de passagers et/ou fret :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
- Pour le travail aérien :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Dérégulation pour le vol à basse altitude :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>

Limites géographiques d'utilisation :

Antécédents d'assurance

Antécédents d'assurance (durée) :

Compagnie tenante et n° de police :

Le proposant a-t'il été résilié par sa compagnie ? Oui Non

Si oui, motif :

Le proposant a-t'il fait l'objet d'un refus d'assurance ? Oui Non

Si oui, motif :

Sinistres sur 5 ans :

Date	Circonstances	Garantie engagée	Coût

Description du risque

Usage des aéronefs à reporter dans la liste (1) :

- 01 - Transport public de passagers et/ou fret (régulier ou à la demande) et location avec équipage pour cet usage
- 02 - Evacuations sanitaires
- 03 - Vols de tourisme
- 04 - Déplacements aériens pour affaires
- 05 - Relevés photographiques ou cinématographiques
- 06 - Prospection géologiques ou relevés topographiques
- 07 - Surveillance de lignes électriques ou pipe-lines
- 08 - Lutte antigrêle
- 09 - Publicité par fumigène
- 10 - Surveillance forestière
- 11 - Largage parachutistes
- 12 - Remorquage planeurs ou banderoles
- 13 - Location coque nue (Utilisation à préciser) :
- 14 - Relais radio-télé
- 15 - Relevés magnétiques
- 16 - Vols d'entraînement en vue de qualification sur type pour le compte de tiers
- 17 - Vols de prise en main ou de démonstration
- 18 - Repérage de bancs de poissons
- 19 - Atterrissage ou décollage sur glaciers ou neige en montagne
- 20 - Sauvetage en montagne
- 21 - Opérations de lutte contre l'incendie
- 22 - Travail agricole (épandage)
- 23 - Tout travail aérien nécessitant une dérogation spéciale pour le vol à basse altitude
- 24 - Voltige aérienne
- 25 - Aéro-club sans école
- 26 - Ecole de pilotage et/ou aéro-club avec école
- 27 - Autre (Utilisation à préciser) :

Pilotes :

Pilotes non désignés Nombre d'heures de vol du pilote le moins qualifié :

Pilotes désignés

n° pilote (2)	Nom prénom	Date de naissance	Type de licence (*)	Date et lieu de délivrance de la licence	Nombre d'heures de vol en tant que pilote
01					
02					
03					

(*) Privé ou professionnel

Liste des aéronefs :

n° aéronef (3)	Marque	Type	Immat.	Date de fabrication	Nb places équipage	Nb places passagers	Puissance moteurs	Poids maxi au décollage	Usages (1)	Pilotes (2)
01										
02										
03										
04										
05										
06										
07										
08										
09										
10										

Garanties demandées

Responsabilité civile au sol et en évolution

Corps aéronef (+ risques de guerre et assimilés)

Aéronef (3)	Valeur à assurer (TTC ou HT)	Délégation de l'indemnité au profit d'un tiers ? Dans l'affirmative nom, prénom et adresse
01	€	
02	€	
03	€	
04	€	
05	€	
06	€	
07	€	
08	€	
09	€	
10	€	

Individuelle pilote Capital décès et invalidité permanente : €

Les frais de rapatriement des occupants en cas d'impossibilité de retour le jour même

Périodicité de la cotisation

Annuelle

Semestrielle

Trimestrielle

Toute réticence, omission, déclaration inexacte ou intentionnellement fautive, est soumise, selon le cas, aux sanctions prévues aux articles L.113.8 et L.113.9 du Code des Assurances. Le proposant certifie sincères les déclarations qui précèdent et demande à être assuré dans les conditions ci-dessus.

Le Soussigné peut demander communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à l'usage de la Compagnie, de ses mandataires, des réassureurs ou des organismes professionnels.

Le droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse suivante : Assurances DECOTTIGNIES 22 rue du Général Leclerc 02600 VILLERS COTTERETS.

Fait à Le

Le Proposant

Le Courtier

Extraits du Code des Assurances Article L. 113.8

Indépendamment des causes ordinaires de nullité et sous réserve des dispositions de l'Article L.132.26, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fautive déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, quand cette réticence ou cette fautive déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'Assuré a été sans influence sur le sinistre. Les primes payées demeurent alors acquises à l'Assureur, qui a droit au paiement de toutes les primes échues à titre de dommages et intérêts.

Article L.113.9

L'omission ou de déclaration inexacte de la part de l'Assuré dont la mauvaise foi n'est pas établie n'entraîne pas la nullité de l'assurance.

Si elle est constatée avant tout sinistre, l'Assureur a le droit de maintenir le contrat, moyennant soit une augmentation de prime acceptée par l'Assuré, soit de résilier le contrat dix jours après notification adressée à l'Assuré par lettre recommandée, en restituant la portion de la prime payée pour le temps où l'assurance ne court plus.

Dans le cas où la constatation n'a lieu qu'après un sinistre, l'indemnité est réduite en proportion du taux des primes payées par rapport au taux des primes qui auraient été dues, si les risques avaient été complètement et exactement déclarés.